

## Aide exceptionnelle pour le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation

CARACTÉRISTIQUES	AIDE EXCEPTIONNELLE – APPRENTISSAGE	AIDE EXCEPTIONNELLE – CONTRAT PRO
Âge du bénéficiaire du contrat	Règles d'entrée en apprentissage	- 30 ans, sans dérogation
Dates de conclusion du contrat	Contrats conclus entre le 1 <sup>er</sup> juillet 2020 et le 31 décembre 2021	Contrats conclus entre le 1 <sup>er</sup> juillet 2020 et le 31 décembre 2021
Montants versés pendant la première année d'exécution du contrat	5000 euros pour un mineur 8000 pour un majeur	5000 euros pour un mineur 8000 pour un majeur
Certifications visées	Titre/Diplôme professionnel au plus égal au niveau 7	Titre/Diplôme professionnel au plus égal au niveau 7 CQP Contrats de professionnalisation expérimentaux
Type d'employeur	Privé, public industriel et commercial	Privé, Epic, SIAE
Taille de l'entreprise	- 250 salariés, sans condition + 250 avec acte d'engagement au respect d'un seuil d'alternants	- 250 salariés, sans condition + 250 avec engagement au respect d'un seuil d'alternants
Type de flux vers l'ASP	Quotidien et automatisé depuis DECA	Hebdomadaire depuis Extrapro
Gestion de l'aide	ASP	ASP
Fréquence des versements aux entreprises	Mensuel	Mensuel
Contrôles opérés par l'ASP en cours de versement	Via la DSN, pour s'assurer du versement d'une rémunération	Remontée mensuelle des bulletins de paie